



*Association des Amis de l'Orgue du Temple de la rue de Maguelone
Montpellier*

**Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Mixte de l'AOTM
le mardi 21 avril 2026 à 18h au siège social de l'Association,
25 Rue de Maguelone.**

Emargement à partir de 17h30

L'association compte 75 membres à jour de leur cotisation à la date de l'assemblée

Présent.e.s ou représenté.e.s : 52

Après vérification du quorum, le président ouvre la séance.

Il remercie les personnes de leur présence. Il place cette assemblée sous l'égide de notre regretté président d'honneur Michel Dautry, décédé le 14 mars 2026, et qui a porté tout le projet et la réalisation du nouvel orgue. Il indique que le rapport moral et d'activités se fera à deux voix étant donné que la présidence a changé en juin 2025. Hélène Mattras assurera la partie de janvier à juin 2025 et François Devienne celle de juillet à décembre 2025.

1-Résolutions relevant de l'Assemblée Générale Ordinaire

- a) Approbation du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 mars 2025
- b) Rapport moral et rapport d'activités - discussion – vote
- c) Rapport financier (Comptes de résultat 2025, budget prévisionnel 2026) - vote
- d) Projets et actions 2026
- e) Questions diverses.

1-a) Approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 mars 2025 :

PV adopté à l'unanimité moins une abstention.

1-b) Rapport moral et d'activités 2025 :

Hélène Mattras, vice-présidente, donne lecture du rapport de janvier à juin 2025.

François Devienne, président depuis juillet 2025, présente la suite du rapport pour la période de juillet à fin décembre.

Ce rapport est annexé au présent PV.

Aucune question n'étant posée, le rapport est soumis au vote de l'Assemblée :

Il est adopté à l'unanimité

1-c) Rapport financier 2025 et budget prévisionnel 2026

Le trésorier Daniel Wiblé présente les comptes de l'année 2025 et le budget prévisionnel 2026.

Ce rapport financier 2025 ainsi que le prévisionnel 2026 sont annexés au présent PV.

Aucune question n'étant posée, ces éléments sont soumis au vote de l'assemblée ;

Le rapport financier est adopté à l'unanimité.

1-d) Projets et actions 2026

Le président François Devienne reprend la parole et expose les projets de l'association pour l'année 2026 :

Cet exposé est annexé au présent PV.

1-e) Questions diverses

Aucune question n'ayant été posée, le Président propose d'aborder les résolutions relevant de l'assemblée générale extraordinaire.

2-Résolutions relevant de l'Assemblée Générale Extraordinaire

- a) Approbation du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 juin 2025
- b) Approbation des nouveaux statuts de l'association - discussion – vote
- c) Questions diverses.

a) Approbation du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 juin 2025

Le Procès –Verbal de l'AGE du 23 juin 2025 est adopté à l'unanimité.

b) Approbation des nouveaux statuts de l'Association.

Jacques Raymond, secrétaire adjoint de l'association, prend la parole.

Les statuts actuels avaient pour objet la reconstruction d'un orgue en remplacement d'un instrument périmé. Cette action étant terminée, l'AOTM et l'ACEPUMA ont travaillé ensemble afin d'élaborer de nouveaux statuts qui prévoient la mise en valeur et la gestion de l'orgue QUOIRIN – BACOT du Temple de la rue Maguelone à Montpellier, inauguré en mai 2025, propriété de l'ACEPUMA (Association Cultuelle de l'Eglise Protestante Unie de Montpellier et Alentours), notamment :

- Par l'organisation et l'accueil de manifestations musicales et culturelles autour de l'instrument : concerts, conférences, visites, sensibilisation à la musique d'orgue, initiations pour le jeune public, enregistrements....
- Par des actions pédagogiques en lien avec le Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR) de Montpellier et/ou d'autres structures ou intervenants,
- Par la prise en charge de la responsabilité du bon fonctionnement de l'instrument et la prise en charge technique et financière de son entretien.

La modification essentielle est celle de l'objet associatif, décrivant les nouvelles missions de l'association. Il est également proposé de ne pas instituer de quorum et de limiter à trois pouvoirs la représentation des personnes absentes.

Le texte des nouveaux statuts est annexé au présent PV.

Il est procédé au vote de l'assemblée.

Les nouveaux statuts sont approuvés à l'unanimité.

Aucune question complémentaire n'étant posée, l'Assemblée Générale Mixte est close à 20h.

Le Président



François Devienne

La Secrétaire



Maryelle Flaissier